

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 27 septembre 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit de 6.290.000 francs et autorisant un cautionnement simple de 2.000.000 francs pour l'assainissement de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile***La commission Santé,*

composée de M^{mes} et MM. Blaise Courvoisier, président, Bertrand Nussbaumer, vice-président, Jean-Frédéric de Montmollin, rapporteur, Marc Schafroth, François Cuhe (*excusé*), Marina Giovannini, Souhaïl Latrèche, Anne Tissot Schulthess, Philippe Haeberli, Sandra Menoud, Caroline Gueissaz (*excusée*), Pierrette Ummel, Cédric Dupraz, Marianne Ebel (*excusée*) et Patrick Erard,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:***Entrée en matière** (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)**Article 6** (*nouveau*)

Un rapport spécifique d'activité et de gestion de NOMAD est adressé annuellement à la commission santé du Grand Conseil.

L'article 6 devient 7.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Amendement refusé par la commission (art. 60, al. 2, OGC)**Titre**

Décret portant octroi d'un crédit de 2.500.000 francs (le reste sans changement)

Article premier

Un crédit d'engagement de 2.500.000 francs est accordé (le reste sans changement).

Art. 5, alinéa 1

¹Un crédit supplémentaire de 2.500.000 francs est accordé (le reste sans changement).

Par 7 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 12 novembre 2010.

Au nom de la commission Santé:

Le président,

B. COURVOISIER

Le rapporteur,

J.-F. DE MONTMOLLIN